



Vol commis par un mineur : vais-je avoir un casier judiciaire ?

Par **stacy08**, le **15/12/2009** à **01:54**

Bonjour, rnrnJ'ai 14 ans. Samedi j'étais au magasin avec une de mes amie puis nous avons décidé de voler (pour la première fois) quelque chose d'à peu-près 20 \$ puis on s'est fait prendre par l'agent de sécurité. La police est venu peu après et nous a demandé notre âge, date de naissance, numéro de téléphone, etc. mais elle ne nous a pas amené au bureau de police. Je sais que j'ai commis une très grosse erreur mais ce qui m'inquiète le plus c'est : allons nous avoir un casier judiciaire ?[/i]

Par **Tisuisse**, le **15/12/2009** à **07:30**

Bonjour,rnrnUn petit "merci d'avance" en fin de message eût été très agréable à lire.rnrnLe casier judiciaire n'est rempli que lorsqu'il y a une condamnation définitive qui est prononcée par un tribunal. Pour le moment, vous n'êtes pas passé au tribunal, donc pas d'inquiétude. Cependant, ta copine et toi, vous êtes fichés au STIC (un fichier des infractions et délits ayant nécessité intervention de la police).rnrnEn attendant, plusieurs solutions sont possibles selon que vous ayez payé l'objet volé ou restitué cet objet (au fait, en France on paie en euros "€" pas en dollars "\$") :rn1 - l'affaire en reste là, pas de suite quelconque, l'intervention de la police a suffit à vous remettre sur les rails,rn2 - vous êtes convoqués, l'un et l'autre, ensemble ou séparément, par le procureur de la république pour un rappel à la loi : pas de casier judiciaire mais inscription au STIC,rn3 - une enquête judiciaire est lancée et vous serez amenés à comparaître devant un juge pour enfants (vous êtes mineur tous les 2) avec un certain nombre de conséquences possibles dont le jugement inscrit sur le le casier judiciaire.rnDans tous les cas de figure, vos parents respectifs devront être informés de ce vol

car ils sont responsables de vous jusqu'à votre majorité.
Espérez, tous les 2, que seule la 1ère solution soit la bonne.

Par **jajane20**, le **05/12/2019 à 11:31**

Bonjour, j'ai 15ans et j'ai volé une boîte de faux ongles à 10€ avec une amie, on s'est fait prendre et nos parents sont venus nous chercher au commissariat de police... Ils ont nos adresses, nos noms etc mais ils n'ont pas pris de photos ou d'empreintes.
J'ai cru comprendre que le magasin allait porter plainte... Est-ce que c'est la procédure normale ?
Qu'est-ce que j'encours ? Le stic ? Le casier judiciaire ?
Un grand merci d'avance si vous prenez le temps de répondre à mes interrogations.
Bonne journée

Par **amajuris**, le **05/12/2019 à 12:10**

bonjour,
il faut savoir si le magasin a déposé une plainte et comment sera traité cette éventuelle plainte.
il est probable que vous serez fiché un certain temps sur le TAJ (fichier des antécédents judiciaires).
salutations